

## JOURNAL OFFICIEL de la République française



- ✓ Arrêté du 8 avril 2026 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2019 relatif à l'organisation du secrétariat général et des directions du ministère de la Justice  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053901000>
- ✓ Arrêté du 13 avril 2026 fixant le nombre de promotions offertes à l'examen professionnel pour l'accès au troisième grade de secrétaire administratif du ministère de la Justice au titre de l'année 2027  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053901029>
- ✓ Décret du 15 avril 2026 portant nomination d'un directeur, secrétaire général adjoint, au ministère de la justice - M. LLORCA (Bastien)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053901426>
- ✓ Décision du 16 avril 2026 portant délégation de signature (direction des affaires criminelles et des grâces)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053907068>
- ✓ Décision du 16 avril 2026 modifiant la décision du 3 mars 2026 portant délégation de signature (direction générale de l'administration pénitentiaire)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053907076>

## ACTUALITÉS du ministère de la Justice



- ✓ Listes des postes vacants d'attachés d'administration et des emplois de CAMJ offerts à la mobilité - avril 2026  
[Publication - avril 2026](#)

UNSa FONCTION PUBLIQUE



- ✓ **IA : une indispensable négociation**  
Le ministre à l'Action et aux Comptes publics David Amiel propose l'ouverture d'une négociation sociale au sein de la fonction publique consacrée à l'IA.  
[IA : une indispensable négociation](#)



### ✓ Rémunérations : les Organisations Syndicales représentatives de la fonction publique claquent la porte

Une réunion de travail devait marquer l'ouverture du chantier sur les rémunérations et les carrières dans la fonction publique. Aucune proposition n'a été faite par le gouvernement. Les syndicats ont décidé de quitter la séance.

[Rémunérations : les Organisations Syndicales représentatives de la fonction publique claquent la porte.](#)

### ✓ CESU garde d'enfant 0-6 ans : pas de recul pour les familles monoparentales

La DGAFP a annoncé le maintien de la tranche 1 du CESU garde d'enfants 0-6 ans pour les familles monoparentales.

[CESU garde d'enfant 0-6 ans : pas de recul pour les familles monoparentales](#)

### ✓ Taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique : un cap franchi, mais une égalité encore loin d'être atteinte

L'UNSA Fonction Publique salue le dépassement du seuil de 6% d'emploi de personnes en situation de handicap dans la Fonction publique.

[Taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique : un cap franchi, mais une égalité encore loin d'être atteinte](#)

WEKA



### ✓ Maintien de la NBI et CITIS

L'arrêt du tribunal administratif de Bastia est relatif au maintien de la NBI pendant un congé pour invalidité imputable au service. Le tribunal est saisi d'un litige portant sur le versement de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) pendant une période de congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS). Il examine les conditions dans lesquelles la NBI peut être maintenue, notamment lorsque l'agent continue à relever des fonctions ouvrant droit à cette bonification.

[Tribunal administratif de Bastia, 1<sup>ère</sup> Chambre, 20 février 2026, n° 2401360](#)

### ✓ Hausse de la participation au compte personnel de formation (CPF)

Le décret n° 2026-234 du 30 mars 2026 est relatif au montant de la participation obligatoire au financement des formations éligibles au compte personnel de formation (CPF).

Il augmente le montant de la participation forfaitaire due par les titulaires du CPF pour accéder à une formation. Cette participation passe de 100 euros à 150 euros pour les demandes effectuées à compter de l'entrée en vigueur du texte. Elle s'applique à l'ensemble des formations éligibles au CPF et s'inscrit dans une logique de responsabilisation financière des bénéficiaires.

[Décret n° 2026-234 du 30 mars 2026 relatif au montant de la participation obligatoire au financement des formations éligibles au compte personnel de formation](#)

## ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Texte source :  
ACTEURS PUBLICS

### Ne pas convoquer un fonctionnaire à son entretien professionnel entache son évaluation d'illégalité

Une attachée d'administration a obtenu du tribunal administratif de Dijon [dans sa décision du 1<sup>er</sup> avril 2026](#), l'annulation de son compte rendu d'entretien professionnel de l'année 2022. La juridiction a retenu

que l'absence de convocation à l'entretien professionnel et les nombreuses lacunes du document d'évaluation avaient privé l'agent de certaines garanties, rendant nécessaire son annulation et le réexamen de sa situation administrative.

« Soutenir et agir pour l'avenir ! »

